

PERSPECTIVES 2007



LES REFORMES

- Présentation du plan hôpital 2012 (urgences, locaux, SIH)
- Mise ne place du centre national de gestion
- Instauration du T2A à 50%
- Conclusion des contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et avenants aux SROSS III
- Proposition nouvelle en matière de démographie médicale (préconisations du rapport BERLAND)
- Modernisation des CHU suite au rapport GIRAUD
- Négociation sur les retraites (durée des cotisations et assiette de l'IRCANTEC)
- Renouvellement des CME

LES INTERROGATIONS

Quelques interrogations

- Fonctionnement des comités paritaires régionaux
- Rapport CME - CE
- Poids respectifs des pôles et des services (du mythe aux réalités)
- Mise en place effective de la PCV et parution de l'arrêté la concernant

LES REVENDICATIONS (1)

- Correcte évaluation des MIGAC
- Taux de l'ONDAM (PFLSS) plus proche des réalités
- L'intégration des primes au salaire
- Le paiement de la RTT et sa transmission aux ayants droits
- Crédits pour l'informatisation des services

LES REVENDICATIONS (2)

RESPECT DU DECRET SUR LA REANIMATION



- NON PAIEMENT DES PA
- LA DENSITE EN PERSONNEL PARAMEDICAL
- L'OUVERTURE DES LITS D'USC

NON PAIEMENT DES PA

- Définition des organisations : validation par la COPS, la CME, le CE.
- Respect du repos de sécurité et du temps de formation
- La démarche qualité consomme du temps : EPP, accréditation, EPR
- La traçabilité : informatisation
 - mise à disposition par le syndicat des résolutions de conflits (solutions locales négociées ou décisions des TA)

LE PERSONNEL PARAMEDICAL

- Non respect de la densité en IDE
- Aggravation des difficultés avec l'ouverture des USC
- Pénurie en personnel infirmier au niveau des régions
- Evaluation de la charge en soin

L'OUVERTURE DES LITS D'USC

- Ne doit pas se faire au détriment des lits de réanimation
- Quelle USC ? : de la notion de post-réanimation au regroupement des « lits tièdes»
- Proximité géographique de la réanimation
- La permanence des soins : comment comptabiliser médecin réanimateur d'activité exclusive et USC